

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 03 NOVEMBRE 2023

PROCES VERBAL

VAUGINES en Luberon

L'an deux mille vingt trois Le 03 novembre à 19 heures

Se sont réunis les membres du conseil municipal, en session ordinaire du mois de novembre sous la présidence de madame Frédérique Angeletti, maire,

Sur la convocation qui leur a été adressée par elle le 26 octobre 2023 par courrier électronique

Étaient présents : Frédérique ANGELETTI, Philippe AUPHAN, Gérard BLANC, Hélène CHAULLIER, Corinne LE BRUN FREDDI, Bruno MAURIZOT, Serge NARDIN, David PACIOTTI, Christelle THIEBAULT

Absents excusés : Jacques LAURELUT pouvoir à Gérard BLANC

Charles-Denis LEVY-SOUSSAN pouvoir à Christelle THIEBAULT

Nadia PELLEGRIN pouvoir à Hélène CHAULLIER Pierre ALAMELLE pouvoir à Frédérique ANGELETTI

Absents: Jean-Jacques SEUTIN et Amandine HEBREARD

Christelle THIEBAULT a été désigné(e) comme secrétaire de séance

Conformément à l'article L2121-17 du CGCT, le quorum est atteint.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal en date du 15 septembre 2023

DELIBERATIONS

1. Approbation du rapport d'activité 2022 - LMV

Conformément à l'article 40 de la loi Chevènement du 12 juillet 1999, venu ajouter un article L5211.39 du CGCT, les Présidents des EPCI comportant au moins une commune de plus de 3500 habitants ont l'obligation de fournir au maire de chaque commune membre, avant le 30 septembre, un rapport d'activité retraçant l'activité de l'EPCI.

LMV a été créée le 1^{er} janvier 2017 et compte 16 communes représentant 55 718 habitants.

Ce rapport rappelle les événements clés de 2022.

Il rappelle également les compétences de l'EPCI pour lesquelles les réalisations 2022 ont été répertoriées et les perspectives de 2023. Concernant la compétence eau et assainissement, LMV a

prévu dans les perspectives 2023 : la réhabilitation du réseau eau potable rue Basse et rue des Amazones et l'extension de réseau pour l'opération immobilière chemin de Magnan.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents décide de :

• Approuver le rapport d'activité 2022 LMV

2. <u>Proposition de zones dites d'accélération pour l'implantation d'installation</u> d'ENR – Définition des modalités de concertation

Vu la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production des ENR,

Vu le Code de l'énergie, et notamment l'article L.141-5-3

Madame le Maire explique que, à la suite de la promulgation de la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production des ENR, il appartient aux communes d'identifier, par délibération du Conseil Municipal, des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables ainsi que de leurs ouvrages connexes.

Elle indique que ces délimitations devront ensuite être transmises :

- au référent préfectoral, à savoir le sous-Préfet de Carpentras,
- à la Communauté d'Agglomération Luberon-Monts de Vaucluse,
- au syndicat en charge du SCoT.

Madame le Maire précise que ces zones doivent être définies après concertation du public, selon des modalités définies par la commune.

Elle explique qu'à l'issue de cette concertation, le Conseil Municipal devra délibérer pour tirer le bilan de cette concertation.

Madame le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur les modalités de concertation

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal décide de :

- o Fixer les modalités de la concertation de la façon suivante à savoir une réunion publique :
 - Présentation synthétique du contexte réglementaire, des objectifs du Plan Climat du SCoT.
 - Présentation de la cartographie des zones d'accélération énergétiques
 - Calendrier de la modification simplifiée du PLU
 - Un temps d'échanges Questions Réponses avec le public.
 - Consultation dossier et registre disponible en mairie
- o **Donner** pouvoir à Madame le Maire d'organiser cette concertation

3. Emprunt pour l'acquisition d'un local d'activité pour l'installation d'une micro crèche (annule et remplace D 08 2023)

Vu la délibération n°08_2023 du 17 février 2023,

Madame le Maire rappelle donc les conditions financières qui avaient été acceptées lors du conseil municipal du 17 février 2023 à savoir :

Montant emprunt : 150 000.00€

Taux fixe : 3.60% Durée : 20 ans Frais dossier : 500€

Montant échéance : 2 638.38€

Le déblocage des fonds devant intervenir au plus tard en septembre 2023, nous avons été contraints de revoir la proposition financière proposée par le Crédit Mutuel de la façon suivante :

Montant emprunt : 150 000.00€

Taux fixe : 3.60% Durée : **19 ans** Frais dossier : 500€

Montant échéance : 2 733.57€

Madame le Maire précise que cet emprunt n'est pas exclusivement destiné à financer l'acquisition du local d'activité. Il pourrait éventuellement financer d'autres projets d'investissements si ce projet ne devait pas se faire.

Après avoir pris connaissance des différentes propositions et des conditions générales des prêts, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents de :

- Accepter le prêt moyen terme d'un montant de 150 000€ sur 19 ans ainsi que les conditions financières du Crédit Mutuel;
- Accepter les conditions financières suivantes :
 - o Taux fixe: 3.60%
 - o Périodicité de remboursement : trimestrielle
 - o Montant échéance : 2733.57 €
- Autoriser Madame le Maire à signer tous documents afférents à cette affaire

4. Reprise partielle provision pour dépréciation des actifs circulants

Madame le Maire rappelle que lors du conseil municipal du 11 mars 2022, il avait été décidé d'inscrire au compte 6817 « Dotation pour provisions pour dépréciation des actifs circulants » la somme de 494€.

Lors du vote du budget en avril 2023, il n'a pas été prévu de provision.

Le risque d'irrécouvrabilité de certaines créances ayant été réévaluées à la baisse, il convient de prévoir au compte 7817, une « Reprise sur provisions pour dépréciations des actifs circulants » à hauteur de 294€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents décide de :

Inscrire au compte 7818 la somme de 294€.

5. <u>Décision modificative n°4 au budget principal</u>

Madame le maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2023 comme suit :

Section investissement

Dépenses				Recettes			
Chap	Article	Nature	Montant	Chap	Article	Nature	Montant
21	2135 (10001)	Installations générales	13 200.00	13	1342 (10002)	Amendes de police	18 170.00
21	2158	Autres installations	7 100.00	13	13251 (10007)	GFP de rattachement	10 700.00
21	2188	Autres immos	5 000.00				
23	2313	Construction	3 665.00				
13	1322	Région	3 732.00				
20	20	Dépenses imprévues	- 3 827.00				
Total			28 870.00	Total			28 870.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents décide de :

Procéder au vote de la décision modificative telle que présentée ci-dessus

Questions diverses:

⇒ Présentation de la synthèse du diagnostic éclairage public SEV et du schéma directeur des travaux

Quelques éléments de synthèse du diagnostic seront dans le bulletin municipal. Le schéma directeur sera présenté lors du conseil municipal du 15 décembre 2023.

⇒ Renouvellement label territoire engagé transition écologique

Madame le Maire informe les élus que le dossier pour le renouvellement du label est disponible en mairie pour celles et ceux qui souhaiteraient prendre en charge sa complétude.

Il y a trois ans, la commune de Vaugines avait obtenu le label « Territoire Engagé ». Ce dossier de candidature représente un travail très important pour mettre en forme les actions de développement durable du village ; il n'apporte pas d'aide pour les réaliser.

De plus, l'agglo LMV vient d'obtenir le label « Territoire Durable, une cop d'avance 2023-2025 » niveau 2, soit une progression d'un niveau par rapport à la période précédente. Ce label tient compte des actions de Vaugines qui avait participé à la réunion de visite du jury au printemps dernier.

Enfin, ce dossier n'est pas adapté aux petites communes rurales sans ingénierie suffisante. Une remarque sera remontée à l'équipe du label lors du Webinaire du 10 novembre destiné aux préinscrits à la candidature de renouvellement du label.

⇒ Réunion commission de contrôle des listes électorales

La commission de contrôle des listes électorales se réunira le mardi 28 novembre 2023 à 15h00.

⇒ Questions du public

Connaissance du projet aménagement des abords de l'église Saint Barthélémy
 Madame le Maire précise que le projet est en cours d'étude avec le CAUE. Il sera prochainement présenté à l'ABF pour un premier avis.

Plusieurs points techniques ont été abordés : accès piéton, gestion des eaux pluviales, buvette etc...

Une fois finalisé, il est prévu une phase de présentation aux habitants des croquis du projet avec les hypothèses d'aménagements possibles.

- Référents composteurs collectifs
 - Madame le Maire a donné des précisions sur le rôle du référent pour le composteur collectif. Cette personne référente fait le lien avec les habitants sur la conduite globale du dispositif du compostage collectif.
 - Des sessions d'informations gratuites sont prévues à la déchetterie un samedi sur deux de 9h à 12h. L'inscription est obligatoire ; pour ce faire, mail : mon-composteur@c-lmv.fr
 L'installation du composteur partagé est prévue le 16 novembre 2023 et la distribution des bioseaux le 18 novembre 2023.
- DSS
 Le prochain n° est prévu courant novembre

Madame le Maire clôt la séance à 20h15

Le Secrétaire de séance, Christelle THIEBAULT Madame le Maire, Frédérique ANGELETTI